

**Exposé écrit d'un ancien administrateur de la Gécamines ⁽¹⁾
à l'attention de la Commission sénatoriale belge
« GRANDS LACS »**

Volet : La GECAMINES et Monsieur Georges Arthur FORREST

(1) **Observation liminaire** : À ce point de l'enquête sénatoriale belge, il y a déjà eu des fuites dans la valise diplomatique et des fonctionnaires belges ont été menacés par M. Forrest. Un dossier aux relents mafieux avec des millions de dollars en jeu sur le sol congolais où la vie n'a plus guère de prix sous le prétexte de la guerre, et où de nombreux milieux et de très hautes Autorités ont été achetés et le seront encore, me met dans l'obligation de retenir ma véritable identité ; non par lâcheté, mais par mesure de sécurité. Si la Belgique offre des garanties de sécurité pour les témoins, ainsi qu'il est d'usage aux États-Unis, je demande à en être informé à cette adresse de courriel : Jules Kongolo aproposdeforrest@yahoo.fr . Je serais à même de déposer sous serment.

PLAN GENERAL

Première partie : Une affaire dans l'enquête.....	4
1. Introduction	4
2. Une affaire dans l'enquête.....	4
3. C'est du Congo qu'il s'agit.....	5
4. Les sources d'information.....	5
5. Perçu comme un corrupteur et un brigand	6
6. Fuite de documents diplomatiques.....	6
7. Une habitude de détournement d'informations.....	7
8. La délocalisation à Lubumbashi de la nouvelle usine	7
9. Le coup de pouce mystérieux pour l'uranium	8
Deuxième partie : l'investissement privé le plus important.....	9
10. Un projet volontairement opaque	9
11. Un pillage technologique	9
12. Un pillage financier et commercial	10
13. Un retour sur investissement de 300% par an.....	10
14. Un investissement amortissable en une année	11
15. Désinvestissements et cueillette	11
16. Les autres aspects controversés	12
17. Pas de retombées au Congo-même	12
18. Quelles retombées belges ?	13
Troisième partie : la feuille d'impôts.....	14
19. Le plus riche était Damseaux.....	14
20. Une entreprise familiale sans véritable passé glorieux	14
21. L'envol avec la Gécamines.....	15
22. La feuille d'impôts de M. Forrest.....	15
23. Mensonges ou blanchiment d'argent ?.....	16
Quatrième partie : contrariété d'intérêts et détournements.....	17
24. Les rapports des Ambassadeurs belges	17
25. Blanc bonnet et bonnet blanc	17
26. Un PDG absentéiste.....	18
27. Un autre PDG piégé par la contrariété d'intérêts	18
28. Les révélations d'une cohabitation.....	18
29. Gécamines a payé la participation de M. Forrest	19
30. Quatre 22 millions garantis par le Du croire	20
31. La complicité américaine	21
32. Contourner la Foreign Corrupt Practices Act.....	21

Cinquième partie : l'affaiblissement de la Gécamines pour son rachat	22
33. Le rapport du Consul belge.....	22
34. L'éclatement de la société	22
35. L'asphyxie de Kolwezi	22
36. Chacun accuse l'autre de sabotage.....	23
37. Notre victoire sur le mal	23
38. En avant pour la relève de la Gécamines.....	23
39. Une parenthèse sur Madame Braeckman	24
40. Kolwezi a poursuivi sa descente aux enfers.....	24
41. Les bonnes affaires étaient ailleurs.....	24
42. La dernière colère de feu Kabila	25
43. M. Forrest retourne sa veste.....	25
44. Conclusion : je m'interroge davantage.....	26
Liste des documents disponibles	27
Collaboration et remerciements	27

Première partie : Une affaire dans l'enquête

1. Introduction

J'ai appris que Monsieur André Geens, président de la commission sénatoriale belge Grands Lacs, a effectué un voyage d'études au Congo. Cela aura été une réelle opportunité de rencontres formelles et informelles avec des témoins privilégiés. Le caractère ambigu privé/officiel de cette tournée a le mérite de démontrer l'ouverture d'esprit de cette Commission et donne la possibilité de fournir des informations valables, quoiqu'en marge des séances d'audition solennelles.

Je me considère comme témoin privilégié, pour avoir été un administrateur à la société d'état congolaise la GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES (Gécamines), sous le mandat de Monsieur Billy Rautenbach qui cumulait les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, puis sous la présidence de Monsieur Georges Arthur Forrest aux côtés du directeur général M. Billy Rautenbach. Par la suite, M. Forrest a été seul Président tout puissant de la Gécamines. Cette cohabitation entre deux hommes que l'on nous a présentés comme incarnant respectivement le diable et la vertu a provoqué des affrontements qui ont dénudé l'un et l'autre. Je dois avouer que j'appartenais au groupe qui défendait les mêmes vues que l'homme d'affaires belge que nous avons considéré comme un sauveur de la société d'État.

2. Une affaire dans l'enquête

Ce serait l'audition par la Commission Grands Lacs de M. François Misser, journaliste – apparemment le correspondant actuel de la B.B.C. à Bruxelles, et coauteur du livre *Les gemmocraties. L'écologie politique du diamant africain*, en date du 22 février 2002 – qui aurait déclenché une affaire Forrest digne d'un feuilleton télévisé, avec détournement de documents diplomatiques belges et des menaces non voilées contre des témoins. Objectivement, l'exercice consistait à récolter et à décrypter des faits et d'appréhender le pillage multiforme des richesses naturelles de la République Démocratique du Congo, sans imputer à M. Forrest l'exclusivité de malveillances possibles, ni le dévêtir de la circonstance aggravante qu'il se veut le sauveur de l'entreprise et du Pays.

Je reprends donc M. François Misser, et je cite :

« Au Katanga, beaucoup de gens font valoir que, durant la période où M. Forrest fut président du conseil d'administration de la Gécamines, de novembre 1999 à juin 2001, il y eut aussi conflit d'intérêts parce que le même homme se trouvait des deux côtés de la barrière dans la gestion de plusieurs affaires.

« À l'époque son groupe était (et il l'est toujours) partenaire de la Gécamines dans plusieurs mines, celles de Kasombo, de Luiswishi ainsi que la société du terril de Lubumbashi. Un journal congolais, le *Palmarès*, affirme que le groupe Forrest n'aurait pas partagé équitablement les recettes provenant de Luiswishi. Il accuse le même groupe d'avoir profité de la débâcle de la Gécamines en octobre 2001.

« L'intersyndicale de la Gécamines a dénoncé l'ensemble des contrats imposés par le gouvernement à cette entreprise. À l'en croire, ces contrats amputeraient la Gécamines de ses unités les plus productives. L'intersyndicale dénonce la vente du groupe "Ouest" à une *joint venture* comprenant Forrest et une société canadienne appelée Kinross dont le représentant est également belge M. Urban Brabants. Ces deux sociétés obtiendraient conjointement dans le groupe "Ouest" un intérêt de 70% ne laissant que 30% à la Gécamines. ... Ces accusations, ce n'est pas moi qui les profère. Ce sont des Congolais... »

Les observateurs ont relevé que le ci-avant nommé M. Urban Brabants de Kinross était également administrateur à la Gécamines sous le mandat de M. Forrest. Il y avait un autre administrateur belge, en la personne de Monsieur René Nolevaux. Cette alliance en affaires entre des administrateurs comme M. Urban Brabants et M. Forrest, président, apporte un démenti aux affirmations de « transparence » de ce dernier, selon lesquelles il n'était pas présent dans la salle du Conseil d'Administration lorsqu'on examinait ses propres contrats. Le conflit d'intérêts rapporté par François Misser était bien réel et permanent, prémédité et orchestré.

Les observateurs ont été étonnés par les protestations de M. Forrest suite au rapport Misser, estimant que cette agitation est en droite ligne avec les fuites de documents couverts par le secret

diplomatique. L'homme d'affaires a voulu tout savoir, même là où il n'avait pas un accès légitime. Ils pensent que M. Forrest aurait pu garder son sang froid et s'investir publiquement dans la présomption d'innocence, ou même garder pour lui-même des informations lui parvenues par des voies indiscutablement illégales. Les observateurs estiment également que si M. Forrest a révélé qu'il était au courant des rapports diplomatiques, c'est qu'il était impliqué dans un trafic d'influence, dans une affaire où des collaborateurs de politiciens belges ont parrainé l'octroi d'importantes sommes d'argent qui ne recouvriraient pas, selon eux, les besoins réels d'un supposé projet d'investissement au Congo.

3. C'est du Congo qu'il s'agit

Il faut dire qu'au contraire de la tempête belge, M. Forrest était resté sans réactions, sans démentis ni protestations à Kinshasa, où les journaux l'avaient même insulté en premières pages et rivalisaient en écrits incendiaires sur les mêmes accusations de pillage. Pour les observateurs, ces attitudes contradictoires, de lobbying et de colère à Bruxelles, mais d'apparente sérénité à Kinshasa, relèveraient d'une politique de deux poids et deux mesures, dans le but que ce qui se dit en Belgique soit destiné à être consommé en Belgique et à rejoindre l'indifférence habituelle envers les problèmes réels du Congo.

Je me permets ainsi de rappeler que c'est du Congo qu'il est question, et non de M. Forrest. Certaines supputations et manœuvres politiques belges voudraient ramener les intérêts de la République à une querelle entre Antwerpen et Liège. Par exemple, on affirme que ce serait la firme sud-africaine Anglo-American qui disputerait Kolwesi à M. Forrest et à ses associés l'américain OMG et Kin Ross, alors qu'à Kinshasa, il a déjà été annoncé que l'Anglo-American s'était retirée des projets miniers de Kolwezi.

À ce propos, M. Georges Arthur Forrest avait été l'allié actif des Sud-Africains dans la redistribution des cartes minières autour de l'élimination du milliardaire zimbabwéen Billy Rautenbach, en répercutant dans les sphères de décisions à Kinshasa les offensives menées par les cercles des affaires de Johannesburg et le gouvernement de Pretoria. M. Billy Rautenbach avait été placé sur la liste noire des « dix ennemis de l'économie sud-africaine », une liste signée par le Chef de l'État sud-africain en personne.

Le journaliste belge du magazine *TRENDS* (28 juin 2001), Eric Brulyand, a témoigné de cette alliance d'affaires entre M. Forrest avec l'Anglo-American, je cite : « whoever, after the change of power in Kinshasa, descends on Congo as a potential investor or as a diplomat, receives George Forrest's obligatory courtesy call. We came across delegations of BHP/Billiton, the largest mining group in the world, and of the South African mining giant Anglo American. For, the Belgian Forrest says he will do anything to reverse the downward spiral in Congo. »

Par la suite M. Forrest a obtenu du gouvernement congolais que « le pas de porte » que devait verser l'Anglo-American soit réduit au quart, alors que la Gécamines en attendait au moins 120 millions de dollars. Il a, dans ce but évident de soutenir la firme sud-africaine, fait du lobbying pour que le nouveau Code Minier congolais considère désormais les rejets de l'industrie minière comme les mines elles-mêmes et qu'on y accède sans achat préalable. La guerre entre Antwerpen et Liège est sans fondement.

4. Les sources d'information

Il y a deux années, nous avons, en croyant bien faire, volontairement minimisé certaines informations qui auraient justifié une plus grande vigilance envers M. Forrest, mais notre esprit général était de privilégier l'essentiel, et de ne pas déstabiliser les plans de relance de la Gécamines sous la houlette de notre président. Notre priorité était de mettre fin à la gestion du Zimbabwe Billy Rautenbach.

Mon exposé s'appuie sur les informations auxquelles j'ai eu accès dans la période de mon mandat au Conseil d'Administration de la Gécamines. J'ai été en contact avec les centres de décision et j'ai eu entre les mains de nombreux documents. Bien entendu, je ne détiens pas les archives de la société ; non seulement tous les événements que je rapporte n'ont pas fait l'objet d'écrits, mais j'en avais déchiré plusieurs lors de nettoyages de mes tiroirs. Mais les quelques documents qui ont survécu sont comme une pierre de rosette qui permet de déchiffrer les hiéroglyphes de l'affaire.

Je ne fais pas non plus un travail d'historien, mais j'apporte un simple témoignage aussi complet et objectif que possible ; je rapporte des analyses et commentaires d'observateurs rencontrés au fil des événements, dans un effort d'aider à les mieux comprendre. D'autres personnes seront mieux outillées pour me compléter ou me rectifier essentiellement dans la précision des chiffres, mais je peux assurer que ma perception générale est correcte. J'illustre également mon exposé avec des extraits de presse, car après les démonstrations de pugnacité de M. Forrest et ses protestations véhémentes, les écrits de presse qui n'ont pas été démentis peuvent être considérés comme des preuves valables, selon l'adage « qui ne dit mot consent ».

5. Perçu comme un corrupteur et un brigand

La campagne médiatique qui a précédé, à l'automne 2000, l'inauguration de la fonderie des scories à Lubumbashi a attiré de nombreux journalistes internationaux, dont certains prestigieux. Mais bien qu'ils aient voyagé aux frais et dans les avions de M. Forrest, ces hommes de presse s'étaient permis, malgré le flot d'éloges, de faire une évaluation de l'homme qui se présentait comme le sauveur du Congo.

M. Paul Salopek (qui est un prix Pulitzer) du journal américain *Chicago Tribune* a rapporté que les opérateurs miniers considéraient M. Forrest comme le plus habile « manipulateur » des autorités congolaises, pour ne pas le qualifier de « corrupteur attiré ». S'il existait une section congolaise de *Transparency International*, cette organisation aurait ratifié cette « perception ».

Le président de *Transparency International* a déclaré récemment que « dans les pays en développement, des élites politiques corrompues travaillent de concert avec des hommes et des femmes d'affaires avides de gain ainsi que des investisseurs sans scrupule. Pour ces personnes, leur enrichissement personnel passe avant le développement économique de leur pays et le bien-être de leurs concitoyens. On assiste au pillage de la planète et de ses habitants sans tenir compte des besoins des générations futures. »

Un autre journaliste invité de M. Forrest, en septembre 2000, a été le britannique Arnaud Zajtman qui a écrit, je cite : « The company's boss, George Forrest, has always secured his relationships with Congo's rulers. For instance, when it became apparent that Laurent Kabila was to topple ex-dictator Mobutu Sese Seko, the Belgian company promptly gave him some support. »

Mais c'est le journaliste belge Eric Bruyland du magazine *TRENDS* (28 juin 2001) qui s'est permis de poser directement la question de la corruption à M. Forrest en ces termes, je cite : « you manage a family group with a turnover of 247 million Euros (10 billion Belgian Francs). Your subsidiaries in Belgium, Saudi Arabia, the Emirates, Kenya and Chile, however, have never matched your successes in Congo. In Katanga you are like a fish in... troubled water. Although you are a respected business man, critics say that M. Forrest is more of a lobbyist and a diplomat with a strong instinct for survival than a talented entrepreneur. »

Comme M. Forrest n'a pas répondu à cette question taquine, M. Eric Bruyland en a déduit que l'interrogation valait une affirmation et un aveu. Dans l'introduction à son interview – qui a été rédigée après l'entretien-même – M. Eric Bruyland traite M. Forrest de brigand, je cite : « George Forrest (60) who is reputed to have been a *Mobutu* crony and who has made a fortune out of the collusion with the barons of a regime that has wrecked Congo (Zaire), has invested, since the downfall of Mobutu, 140 million Euros (...) in the mines of Katanga (...) The future will show whether or not the title of Rockefeller of Congo befits him, by analogy with the American capitalist brigands Rockefeller, Morgan or Carnegie, who at the beginning of the 20th century also resolutely turned the page on their more improper dealings. »

6. Fuite de documents diplomatiques

Deux années plus tard, c'est Philippe Brewaeys du *Soir Magazine* qui écrit, je cite : « George Forrest est le plus important investisseur au Katanga. Des télex diplomatiques le mettent en cause. Dans un contexte économique et politique perturbé, il dépose plainte. Mais, qui a bien pu transmettre à George Forrest, industriel implanté depuis deux générations au Katanga, des documents des Affaires étrangères censés être confidentiels ? ».

Et, selon l'agence Belga, « George Forrest a déposé plainte contre X le 11 juillet dernier (...) George Forrest s'est constitué partie civile entre les mains du procureur du Roi de Bruxelles pour violation du

secret professionnel et, le cas échéant, atteinte portée par des fonctionnaires publics aux droits garantis par la Constitution. La plainte fait référence à deux documents du ministère des Affaires étrangères de nature confidentielle que l'homme d'affaires dit avoir reçus "*de façon totalement anonyme*" ».

Au Congo, les observateurs notent que M. Forrest est sans doute de nationalité belge (quoiqu'il soit néo-zélandais de souche irlandaise), mais il n'en est pas moins un expatrié du Congo, totalement imprégné dans la culture des affaires et les pratiques en cours au Congo. Les fuites de documents sont le quotidien à Kinshasa, et nombreux sont les Belges du Congo qui doivent réprimer le réflexe de porter la main au portefeuille lorsqu'ils se font arrêter par un gendarme sur les routes en Belgique. Un adage dit, je cite : « chassez le naturel, il revient au galop ».

7. Une habitude de détournement d'informations

Pour les observateurs, la véritable question est de savoir si, dans sa pratique habituelle des affaires, M. Forrest a les mains propres dans la récolte des informations, en sorte qu'il devrait bénéficier du doute dans l'affaire des fuites de documents diplomatiques belges qu'il aurait reçus « *de façon totalement anonyme* ».

À la Gécamines, nous avons eu à examiner, en fin 1999 et début 2000, les conséquences de la reprise par M. Billy Rautenbach de l'usine d'électrolyse de cobalt de Shituru (Likasi) en 1998. Il se serait approprié de stocks de cobalt raffiné et de concentrés en cours de raffinage pour la Gécamines et aussi pour le projet de la mine de Kasombo gérée par M. Forrest dans une association avec l'ex-Union Minière.

M. Forrest nous disait qu'il avait tout perdu à Shituru et que cela lui vaudrait de sérieux ennuis avec l'ex-Union Minière, parce qu'il lui fallait justifier un trou d'une vingtaine de millions de dollars. C'est à ce moment qu'un fax mystérieux de la Gécamines atterrit « *de façon totalement anonyme* » sur le bureau de M. Forrest pour justifier les comptes. Cette note imputait à M. Billy Rautenbach l'appropriation d'une vingtaine de millions de dollars en métaux et concentrés du projet géré par M. Forrest. Les observateurs ont remarqué que le trou dans les comptes survenait à la même période où M. Forrest venait d'acquérir un nouveau concentrateur d'égale valeur à ce qu'il disait avoir perdu à Shituru.

Quelques mois plus tard, une réconciliation des comptes de Shituru a eu lieu, et à notre grand étonnement, les dizaines de millions de dollars emportés par M. Billy Rautenbach n'apparaissaient plus. Peu après, en février 2000, un rapport d'une commission d'enquête de la Présidence de la République a reçu et examiné les réclamations de la Gécamines sur l'usine de Shituru ; celles-ci ne portaient pas sur les encours dans le pipe-line à l'arrivée du Zimbabwe, mais sur les dégâts causés aux installations par l'exploitation intensive de M. Rautenbach.

8. La délocalisation à Lubumbashi de la nouvelle usine

Un second exemple d'informations parvenues à M. Forrest de « *de façon totalement anonyme* » aura été la décision d'implanter l'usine de traitement des scories de Lubumbashi à proximité directe du terril. L'emplacement initial avait été Kipushi (30 Km à l'ouest de Lubumbashi), avec l'engagement de la Gécamines à fournir le terrain. Les coûts d'alimentation de l'usine en scories sur cette distance de 30 km avaient été acceptés et intégrés définitivement dans le projet. C'est alors que d'une manière inattendue, la Gécamines écrivit unilatéralement une lettre à laquelle M. Forrest ne s'attendait pas, pour imposer le terrain de Lubumbashi. C'est l'entreprise Forrest qui s'était réservé le marché et qui bénéficie actuellement de la suppression des coûts de transport et d'alimentation de la fonderie en scories.

Les observateurs notent que de la même façon qu'il se sent victime de la fuite des documents diplomatiques, M. Forrest a rapidement reproché à la Gécamines d'avoir fourni un terrain impropre, ce qui augmentait considérablement les coûts de construction de la nouvelle usine des scories. C'est M. Forrest qui évaluait ces coûts et qui avait ce marché de construction. Par la faute de la Gécamines, le projet de 110 millions de dollars a grimpé d'environ 22 millions de dollars, le même montant qui a bénéficié d'un financement avec la garantie de l'Office belge du Ducroire.

La Gécamines, qui a des concessions minières et des terres qui recouvrent plus que la superficie de la Belgique, n'avait pas trouvé un terrain convenable pour l'implantation d'une fonderie sur quelques

hectares. La nouvelle usine a été installée en pleine ville de Lubumbashi, avec à ses pieds des écoles, des hôpitaux et des zones résidentielles. On ne pourrait imaginer un plus mauvais emplacement dans un pays plus étendu que l'ensemble de l'Union Européenne. La dernière fois que j'ai séjourné à Lubumbashi, toutes les toitures environnantes étaient recouvertes d'une couche de poussière de zinc. On sait très peu de la nature et des effets de cette pollution.

9. Le coup de pouce mystérieux pour l'uranium

En 2000, nous voulions écarter M. Billy Rautenbach de la gestion de la Gécamines. Quant à ses propres activités minières (Ridgepointe-CMG), aussi bien la commission d'enquête présidentielle que notre Conseil d'Administration avaient requis la restitution des usines de Likasi, mais le Zimbabwéen pouvait garder les gisements miniers.

« *De façon totalement anonyme* », même les gisements miniers de Ridgepointe-CMG ont été restitués à la Gécamines, mais pour être aussitôt redistribués à M. Forrest qui obtint, pour son compte, les mines d'uranium-cobalt de Shinkolobwe.

Deuxième partie : l'investissement privé le plus important

10. Un projet volontairement opaque

J'ouvre maintenant une parenthèse sur le projet du terril de Lubumbashi. La première caractéristique de ce projet est le soin qui a été mis pour le rendre aussi opaque que possible, alors que les données de base étaient des plus simples :

1. la Gécamines dispose d'une montagne de rejets de la fonderie de cuivre qui avaient été stockés pendant 80 ans en vue d'être recyclés un jour ;
2. le recyclage par cuisson allait faire passer la teneur de cobalt de 1,5% dans les scories à 15% ;
3. il fallait vendre ou raffiner ces 15% ;
4. la Gécamines a l'ingénierie de raffinage du cobalt à 99%.

Cependant, une association a été formée entre la Gécamines propriétaire de la montagne des scories et expérimentée en métallurgie d'une part, M. Forrest qui n'avait pas de moyens financiers propres ni de passé et d'expérience dans l'industrie minière d'autre part, et la firme américano-finlandaise, Outokompu Mining Group (OMG), trader habituelle du cobalt de la Gécamines mais riche en fonds propres pour financer un tel projet. Ceci a mené à la création de sociétés superposées :

1. La Société congolaise pour le traitement du terril de Lubumbashi, STL sprl dont l'objet est d'exploiter l'usine « pour la transformation de la scorie du terril de Lubumbashi en alliage cobaltifère. ». Dans cette société, la Gécamines a une seule part, Groupe George Forrest a une part et Outokompu Mining Group (OMG) a une part. Les 97 parts restantes sont détenues par la société offshore GTL .
2. La véritable association a été formée dans la société de droit de Jersey et appelée GTL (Groupement pour le traitement du terril de Lubumbashi) et dont le siège est établi Clos du Moulin 3, la rue du Pont, à St Ouen. Dans cette association, les parts sont de 55% pour OMG, 20% pour Gécamines et 25% pour M. Forrest.

Les observateurs ont noté que l'impôt sur les bénéfices de GTL échappe au Trésor congolais, ce qui constitue une exonération de facto, qui n'était pas nécessaire car il existe un Code des Investissements au Congo qui accorde des exonérations de manière régulière et transparente.

3. Enfin, M. Forrest se cache derrière une société de droit luxembourgeois nommée Groupe George Forrest dont le siège est établi rue de la Chapelle 25 à Luxembourg afin qu'il ne paie pas d'impôts : ni au Congo, ni en Belgique.

11. Un pillage technologique

Le journaliste congolais David Nituf Lunama de l'hebdomadaire *Economica*, édition du 27.12.2000, a repris des propos tenus à la journaliste Colette Braeckman du quotidien belge *Le Soir*, je cite : « Nous voudrions pouvoir traiter entièrement le cobalt sur place et d'ici dix ans, construire une usine qui pourra produire du cobalt pur », a déclaré substance M. Forrest qui se soucie la création de nombreux emplois pour relancer l'économie congolaise qui a besoin d'un gros ballon d'oxygène pour son rédécollage ».

Les observateurs rappellent que le projet scories avait au départ une durée de 10 ans. En annonçant que l'investissement pour le raffinage interviendrait dans 10 ans, M. Forrest annonçait quelque chose qui ne surviendrait jamais. Ils ajoutent que la Gécamines est réputée pour sa prédominance mondiale avec plus de 60% des parts de marché du cobalt raffiné. Après plus de 60 ans de production d'un métal raffiné à 99% dans les usines de Luilu à Kolwezi et de Shituru à Likasi, le Congo se trouve avec des alliages à 15% de cobalt exportés pour être raffinés en Europe. Pour les observateurs, cette nouvelle fonderie des scories a dépouillé le Congo de la filière de raffinage et des revenus générés par la plus haute valeur ajoutée à ce métal. Ils ajoutent que cette teneur de 15% n'a rien d'extraordinaire, car des minerais bruts, communément appelés hétérogénéités sont ramassés à mains nues par des artisans miniers congolais – appelés creuseurs.

Pour les observateurs, un véritable projet d'investissements devrait assurer des transferts des technologies du Nord vers le Sud, étant donné que le véritable processus de relance de l'économie congolaise passe par l'augmentation et non la diminution du degré de mise en valeur locale des produits.

12. Un pillage financier et commercial

Cette régression technologique est à l'exemple des autres projets miniers de M. Forrest. À son début, la mine de Kasombo (ouest de Lubumbashi) faisait raffiner le cobalt à 99% dans l'usine de la Gécamines à Shituru (Likasi). Mais à l'arrivée du Zimbabween Billy Rautenbach, les raffinages locaux ont été arrêtés, et M. Forrest a choisi d'exporter des concentrés à 6 à 10%.

L'explication de M. Billy Rautenbach était que M. Forrest ne voulait pas conclure un contrat de traitement à façon avec l'usine passée sous son contrôle. Il nous avait expliqué que Shituru traitait en continu les concentrés, mélangés, de plusieurs provenances, ce qui obligeait à mélanger également tous les grades de cobalt raffiné avant la répartition finale entre les utilisateurs de Shituru. Mais, disait-il, M. Forrest se serait arrangé pour ne pas avoir de contrat de traitement à façon pour échapper à ce mélange final, et il aurait bénéficié de complicités pour obtenir uniquement du cobalt de première qualité, en abandonnant à la Gécamines les métaux de moindre qualité. Selon lui, M. Forrest aurait quitté Shituru parce qu'il aurait vu que ces manipulations et trucages ne pouvaient plus continuer.

De son côté, M. Forrest nous avait dit qu'il avait cessé de faire traiter ses concentrés de cobalt à Shituru parce que M. Billy Rautenbach ne lui avait pas restitué les minerais qu'il avait trouvés en cours de raffinage lorsqu'il prit le contrôle l'usine d'électro-raffinage.

Qui disait vrai ? Les observateurs ont noté que Shituru n'était pas la seule usine de raffinage et que les concentrés de M. Forrest pouvaient bien être raffinés à Luilu (Kolwezi), au lieu d'être transportés sur des milliers de kilomètres, en Afrique du Sud. Ils ont noté que M. Forrest n'était pas retourné à Shituru après le départ de M. Billy Rautenbach. Il n'avait pas non plus rentabilisé l'usine Luilu (Kolwezi) même après qu'il se soit trouvé seul aux commandes de l'ensemble de la Gécamines.

Les observateurs murmurent que, considérés comme mécanisme de pillage, les concentrés en vrac sont plus intéressants à exporter, car on se justifie sur la base de teneurs forfaitaires, alors que des lingots de cobalt et de cuivre purs à 99% seraient dénombrés sans erreurs possibles.

À ces pillages technologique et financier s'ajoute un pillage commercial. En effet, le four de scories permet de raffiner chaque année 5.000 tonnes de cobalt, mais en Finlande. Ce tonnage représente environ un tiers de la part de marché traditionnellement occupée par la Gécamines. Le projet a fait passer Outokumpu Mining Group (OMG) de la situation de cliente du cobalt raffiné de la Gécamines à celle d'un rude concurrent commercial du Congo.

13. Un retour sur investissement de 300% par an

Le montage financier du projet a reposé entièrement sur l'état de détresse de la trésorerie de la Gécamines. M. Forrest a déclaré que la nouvelle usine était l'investissement « privé » le plus important ; cependant, il faudrait savoir comment on évalue les projets. Le montant investi couvre non seulement l'apport d'argent frais, mais également un ensemble de valeurs en nature et des frais engagés, y compris des droits de douanes et autres frais d'études et de représentation. Dans son reportage consacré au projet, le journaliste britannique Arnaud Zajtmann avait écrit que, je cite : « the US OMG company has invested nearly \$83m into the project together with two local companies, Groupe Forrest and the state-run Gécamines. » Ces écrits n'ont pas été démentis.

Au niveau de la Gécamines, le projet avait été évalué à environ 110 millions de dollars américains. La Gécamines apportait les millions de tonnes de scories ainsi que le terrain de la future usine, ce qui lui accordait 20% d'actions ou une valeur d'environ 22 millions de dollars. OMG était le seul partenaire disposant de cash et a déboursé 83 millions qui ont servi à l'achat des équipements, pour bénéficier de 55% du capital.

Sur le total de 110 millions, il ne restait donc qu'une valeur réelle d'apports frais de 5 millions de dollars attendus de M. Forrest pour la prise en charge des coûts d'assemblage de l'usine « clés en mains ». Ces travaux de génie civil ont été évalués par M. Forrest lui-même et exécutés par ses

propres entreprises BLI et EGMF. En cours d'exécution, les coûts ont été réévalués à la hausse, à cause notamment du fait que le terrain cédé par la Gécamines se serait avéré peu stable et aurait entraîné de coûteux travaux de consolidation.

Invité par M. Forrest à la veille de l'inauguration de la nouvelle usine, le journaliste britannique Arnaud Zajtman a écrit que l'administrateur de EGMF Jean Pierre Kongolo « says his company intends to plough nearly \$1bn into the ailing factory. » Ces informations récoltées de première main, n'ont jamais été démenties.

Les observateurs retiennent que M. Forrest a reconnu qu'il n'avait pas d'argent à investir et qu'il avait sollicité un financement de la banque Belgo-lorraine pour couvrir ses besoins réels d'investissement de 5 millions. Et cet argent, selon M. Billy Rautenbach, aurait été pris à la Gécamines – comme je l'expose plus loin. En contrepartie de ce cash réel de 5 millions, M. Forrest a obtenu 25% d'actions qui lui rapporterait, selon ses propos, 1 milliard de dollars en 15 ans. Ceci représente un retour sur investissement de plus de 300% par an. Les observateurs se demandent si de tels rendements financiers, dans un paysage de totale détresse financière et économique du Congo ne devraient pas être qualifiés de pillage.

Actuellement, le Conseil de Sécurité de l'ONU a mis sur pied une commission d'enquête sur le pillage des ressources naturelles du Congo. Ses premières recommandations vont dans le sens d'orienter les richesses minières du Congo au bénéfice du développement et des populations et non de celui des individus ou de groupes d'individus. Les rendements financiers que OMG et, en particulier, M. Forrest se sont réservés dans le projet scories semblent illustrer de nouvelles formes de pillage des ressources du pays.

14. Un investissement amortissable en une année

Les observateurs ont évalué que dans ce projet, les apports d'argent frais ont pu être amortis dès la première année, en données brutes. La cuisson des scories permet d'obtenir 5.000 tonnes de cobalt raffiné et 15.000 tonnes de zinc par an. Le seul volume de cobalt représente un chiffre d'affaires moyen de 100 millions de dollars américains par an, à un prix de vente moyen du cobalt de 20.000 dollars la tonne – la fourchette est située entre 10.000 et 30.000 dollars, suivant les variations des cours de la LEM (London Exchange Metal).

15. Désinvestissements et cueillette

M. Forrest lui-même a reconnu que le projet était fort rentable et que le cobalt se vendait même à l'avance. Cette configuration financière a poussé des observateurs à poser quelques questions. Comment, dans ces conditions de capitalisation et de rendement financier, la Gécamines s'est-elle engagée dans une association à long terme en ne se contentant que de 20% du capital ? Cette société n'aurait-elle pas dû emprunter le prix de l'usine auprès de banques ou même de OMG ? Pourquoi n'a-t-on pas vendu la montagne de scories à Outokumpu Mining Group et à M. Forrest qui en auraient disposé à loisir, et permettre à la Gécamines d'encaisser plus rapidement de l'argent frais lui accordant des moyens d'auto-financement et des chances de survie ?

Ce type de montage financier a fait école. M. Forrest a fait du lobbying et obtenu que, dans le nouveau Code Minier Congolais, les rejets des usines métallurgiques et hydro-métallurgiques soient considérés comme des concessions minières, et en l'absence de toute exploitation minière. Il s'agit de déchets qui ont été stockés en des zones précises et qui ne nécessitent aucun investissement en prospection, dégarnissage et en opérations d'excavation ou d'extraction coûteuses. De simples pelleteuses et chargeuses suffisent pour collecter les scories et autres boues qui contiennent de fortes teneurs en métaux précieux, et qu'il suffit de recycler.

Pour les observateurs, ces importantes économies à la fois dans les coûts d'implantation et ceux d'exploitation, signifient qu'on n'a pas affaire à des investissements mais à des opérations de désinvestissements. Déjà les investisseurs miniers au Congo ne font pas la première dépense qui consisterait à acheter le sol et économisent d'importantes capitalisations de démarrage. Cette économie est maintenant étendue à de la matière qu'il suffit de cueillir. Mieux, la cueillette des rejets n'est pas conditionnée à l'ouverture de véritables mines. Plus grave, la floraison des projets de recyclage des déchets fait concurrence aux véritables investissements miniers à long terme et empêche la réalisation. Les observateurs parlent d'une forme de pillage, car le Congo connu pour être

un scandale géologique retourne à des opérations de cueillette, sans lendemain pour le développement.

16. Les autres aspects controversés

Tout récemment, un scandale avait éclaté lorsqu'on apprit que Outokompu Mining Group (OMG) vendait du « germanium », un métal précieux, en provenance de la montagne des scories de Lubumbashi. Les observateurs rappellent que les usines de la Gécamines de Lubumbashi produisaient des lingots dits « cuivre blister », le moins raffiné de la société (98%). Toute cette production était envoyée pour raffinage final à l'usine de Hobboken, en Belgique pour n'extraire du germanium, du cadmium, et même de l'or. Ils s'étonnent que M. Forrest se soit attribué le génie d'avoir découvert que les rejets contenaient depuis 80 ans du cobalt, mais qu'il ait ignoré la présence des autres métaux précieux dans les scories de Lubumbashi !

Le jour de l'inauguration de l'usine, il nous a été dit, avec quelque insistance, que le projet n'absorbera que $\frac{1}{3}$ de la montagne de scories et que, dans 15 ans, $\frac{2}{3}$ de la montagne resteraient pour bénéficier aux générations futures. Les observateurs rappellent que les usines de cuivre de Lubumbashi, qui ont généré ces déchets, fonctionnaient en deux campagnes annuelles avec huit mois de concentrés en provenance de Kipushi et quatre mois de concentrés en provenance des Groupes Ouest (Kolwezi) et Groupe Centre (Likasi). Seules les mines du groupe centre sont cobaltifères ; ce qui signifie que les scories contenant le cobalt représentent $\frac{1}{3}$ seulement de la montagne. Les deux tiers qui seront abandonnés en fin de projet seront stériles.

Mais M. Forrest a hérité des cartes détaillées des zones de stockage des rejets, selon les campagnes de fonte, en scories cobaltifères et non cobaltifères. Il a mis en place une impressionnante logistique qui consiste à fouiller dans la montagne les lots de scories cobaltifères, en écartant le reste. La montagne qui était pointue est devenue arasée. Les ventes de scories pour la construction et l'épandage sur les routes, qui avaient été suspendues avant les opérations de tri, ont été reprises. L'entreprise en charge du tri de scories est EGMF (Entreprise Générale Malta Forrest).

17. Pas de retombées au Congo-même

Pour défendre le bien fondé du financement garanti par le Du croire belge, M. Forrest a déclaré que le projet scories « donne du travail, direct ou indirect, à 10.000 Congolais ».

Les observateurs notent que le nouveau four emploie environ 300 personnes pour la cuisson des scories stockés à proximité directe. On ne voit pas d'où viendraient 10.000 congolais. Ils indiquent que la politique de M. Forrest n'a jamais été de favoriser les activités économiques au Congo-même, et que le projet scories n'a eu aucun effet multiplicateur sur les entreprises locales : les travaux de génie civil pour l'assemblage de l'usine ont été réalisés par EGMF et BLI, toutes deux entreprises de M. Forrest, sans implication d'aucun entrepreneur local. L'alimentation de l'usine en scories est assurée par EGMF.

Les observateurs rappellent également que M. Forrest recycle ses chiffres d'affaires sans partage, pour lui-même et au sein de ses propres entreprises. Ils citent les associations de M. Forrest avec la Gécamines. M. Forrest touche sa part et conserve la partie de dividendes revenant à la Gécamines pour se payer à la source les factures qu'il adresse au gouvernement dans des contrats de gré à gré : projet pharaonique 3P (Projet de Palais Présidentiel), l'entretien des rues, érection de marchés à Lubumbashi et Kinshasa. La Gécamines qui est une entreprise d'État placée sous la tutelle du gouvernement congolais, s'est trouvée sans défense pour contester les détournements de ses revenus, en particulier lorsque le président de la société était M. Forrest lui-même.

Les grands et petits opérateurs économiques du Congo sont privés des retombées de ces travaux publics ; même la simple peinture au sol des bandes de circulation est réalisée par EGMF, alors qu'elle aurait pu être laissée à de petits indépendants. Les rares sous-traitants en fournitures de sable et en transport de minerais se sont plaint d'avoir été saignés par des rémunérations insuffisantes, couvrant à peine leurs frais réels. Les transporteurs des minerais étaient rétribués environ 3 dollars la tonne pour des cahiers des charges qui attribuaient 7 dollars au transporteur contractant qui était EGMF. Lorsque les véhicules de ces sous-traitants ont été réduits à l'état dépaillés, EGMF a fait venir ses propres camions flambant neufs.

Sur le plan du développement social et de la main d'œuvre, une visite dans les bureaux de M. Forrest renseigne qu'il n'y a pas une seule secrétaire congolaise. Seuls les agents blancs sont véhiculés, logés et meublés par la société, et gardés par des sentinelles de la société. Un seul congolais bénéficie de pareils avantages.

18. Quelles retombées belges ?

Toujours pour défendre le bien fondé du financement garanti par le Ducroire belge, M. Forrest a déclaré que le projet scories « draine vers la Belgique des flux financiers de 90 millions de dollars ».

Les observateurs pensent qu'il faudrait s'interroger sur l'affectation réelle de ces 90 millions : quelle est la part des salaires des employés expatriés œuvrant au Congo et qui sont versés en Belgique ? Quelle est la part des commissions des bureaux d'études et des bureaux d'achat appartenant à M. Forrest lui-même ? Quelle est la part engloutie par le projet pharaonique 3P (projet de palais présidentiel) ? Quelle est la part du train de vie personnel de M. Forrest ? Etc.

Troisième partie : la feuille d'impôts

19. Le plus riche était Damseaux

J'aborde maintenant le fond du dossier de M. Forrest. Il est nécessaire de situer les faits dans leur contexte, et de remonter à la chute de Mobutu, en 1997. À cette époque, les deux plus grosses fortunes belges au Congo s'étaient empressés pour faire « don » à Laurent Désiré Kabila de 200 jeeps neuves Toyota Land Cruiser pour M. DAMSEAUX et de 100 véhicules identiques pour M. FORREST. Les véhicules ont voyagé par le même convoi maritime, via le port maritime de Durban en Afrique du Sud, et ce groupage indique une sorte de synergie belge pour acheter les bonnes grâces des régimes politiques au pouvoir à Kinshasa.

Il serait révélateur de voir comment ces générosités ont été comptabilisées et fiscalisées par MM. Damseaux et Forrest. Si l'on prend une valeur minimale d'environ 10.000 euros par véhicule 4X4, M. Forrest aura investi, dans cette seule opération de charme, pas moins de 1.000.000 d'euros pour se rapprocher de feu le Président Kabila. Cela lui ouvrit les portes du Palais de Marbre à Kinshasa, sa nomination à la Présidence de la Gécamines, les mines d'uranium de Tshinkolobwe, le chantier pharaonique 3P (Projet de Palais Présidentiel qui devrait être plus coûteux que les palais de feu le Maréchal Mobutu, dans son village natal de Gbadolite), etc.

Ces « dons » à feu Kabila ont l'avantage de donner une idée du classement des fortunes belges à la chute de Mobutu en 1997. M. Damseaux était incontestablement le numéro un avec environ le double de la fortune présumée de M. Forrest. Mais, aujourd'hui, c'est M. Forrest qui serait passé au premier rang, en ayant réalisé une ascension fulgurante en moins de quatre années ; quatre années de guerre et de vaches maigres pour le commun des entreprises installées au Congo.

La fortune de la famille Damseaux est publiquement assise depuis des décennies. Tout le monde connaît l'entreprise Congo Frigo (devenue ORGAMAN), ses bateaux, ses avions et ses chambres froides qui nourrissent les habitants de Kinshasa. Mêmes appauvris, les Congolais doivent se nourrir, et les 6 millions de kinois constituent un marché assuré et fort rémunérateur.

20. Une entreprise familiale sans véritable passé glorieux

La fortune de la famille de M. Forrest est récente. L'entreprise EGMF (Entreprise Générale Malta Forrest) retrace maintenant un arbre généalogique qui remonte à 1924. Mais selon les annales coloniales, ce passé n'a pas été glorieux. Le nom de Forrest n'est même pas mentionné dans le livre d'or des coloniaux édité en 1953. L'entreprise avait vivoté et, à la veille de l'indépendance, elle figurait sur les listes des insolubles du Bulletin Administratif du Congo Belge. Historiquement, des entreprises avaient été sauvées du dépôt de bilan à la faveur des troubles de l'Indépendance en général et de la sécession Katangaise, en particulier. Les deux changements d'entités étatiques que la province minière a connus en moins de trois années a permis à certains de se refaire une virginité comptable et, même, d'encaisser plusieurs fois ce qu'ils avaient facturé à l'administration coloniale, puis à l'État katangais et refacturé au gouvernement central congolais. La seule réalisation d'importance fut un important mémorial érigé à l'entrée de Kolwezi à la mémoire des soldats Marocains et Zaïrois tombés au cours de la première guerre dite « Shaba 1 », de 1997. L'amphithéâtre comportait des centaines de tombes de luxe, mais vides et entourées de gradins pour des foules en recueillement ; mais le lieu n'a jamais été fréquenté. Il y a encore une dizaine d'années, les Forrest étaient indésirables à la Gécamines ; c'était l'époque où cette société était bien gérée et où il fallait faire des preuves de sérieux.

EGMF a pris son envol au travers de marchés controversés. Il y eut l'allongement de la piste de l'aéroport de Luano à Lubumbashi, qui est cité comme un travail exemplaire de défectuosité. Il y eut des aménagements à la base militaire de Kamina qui servait de relais aux approvisionnements américains à la rébellion de l'UNITA de Savimbi en Angola. Il s'ensuivit l'exploitation de mines de diamants de guerre en Angola, en alliance avec Savimbi et des barons mobutistes. M. Forrest n'a même pas répondu au journaliste Eric Bruylant du magazine *TRENDS* (28 juin 2001) qui voulait en savoir plus sur cette activité angolaise. Il y eut des travaux d'asphaltage de plusieurs rues de Lubumbashi et de certaines routes pour compte de l'État, apparemment mieux exécutés, mais au frais de la Gécamines. Selon les observateurs, cette distance entre le maître d'œuvre l'État, et l'agent

payeur Gécamines, n'a jamais garantir des coûts équitables ni une exécution conforme aux cahiers de charges.

21. L'envol avec la Gécamines

Le retour de EGMF à la Gécamines eut lieu avec le hangar de l'usine d'électro-raffinage de Kolwezi qui n'a jamais fonctionné. Il y eut, surtout le système de remontées de minerais par bandes transporteuses dans la carrière de Kamoto à Kolwezi, où EGMF avait repris le marché aux Allemands pour, ensuite, le leur confier comme sous-traitants, mais après en avoir doublé les coûts. Ce coup de poker a créé des affinités entre M. Forrest et le staff dirigeant de la Gécamines qui l'a, par la suite, associé dans des projets miniers particulièrement rémunérateurs au détriment de la société elle-même.

Cette entrée de EGMF dans le secteur minier a eu lieu en 1996. L'entreprise a obtenu la gestion de la mine de Kasombo qui était l'un des sites, faciles à exploiter, et que la Gécamines avait gardés en réserve pour des périodes de vaches maigres. Mais lorsque la société se retrouva en difficultés, le staff dirigeant prétendit que Kasombo était de trop petite taille pour une Gécamines équipée en bennes de 250 tonnes. La mine fut donc remise « en gestion » à M. Forrest. Non seulement ce dernier n'avait aucun savoir-faire minier, mais il ne devait réaliser aucun investissement que ce soit en argent ou en technologie.

Ce premier projet de la mine à ciel ouvert de Kasombo, à l'ouest de Lubumbashi, avait une durée de trois années, et avait été évalué à 15 millions de dollars américains. Le projet a été une association de la Gécamines qui fit l'apport du gisement, de l'ex-Union Minière qui préfinança le rachat du cobalt produit et de M. Forrest qui apporta sa gestion. Le projet s'est soldé avec des pertes. Dans le laps de temps des trois années, M. Forrest a pu acquérir et implanter son propre concentrateur de minerais à Kipushi. Les observateurs s'interrogent encore sur l'origine de l'argent payé pour cette usine. Ils qualifient l'opération de substitution, pour ne pas dire extorsion.

22. La feuille d'impôts de M. Forrest

M. Forrest affirme avoir investi fraîchement des centaines de millions de dollars dans les mines du Katanga. D'où est venue cette fortune ? M. Forrest est sans doute belge, mais il est résident congolais et, de ce fait, il est un contribuable congolais. Actuellement, la pression fiscale au Congo ne laisse que 44% de revenus nets, après acquittement des impôts sur les bénéfiques et ceux qui frappent les dividendes. Les centaines de millions de dollars d'investissements signifient que M. Forrest devrait, dans le même laps de temps, également verser des centaines de millions de dollars à l'État, au seul chapitre des deux impôts sur les bénéfiques et les dividendes.

Il est instructif de prendre connaissance des revenus avant impôts que M. Forrest (EGMF) a déclarés depuis son entrée dans le secteur minier, soit la période de 1996 à 2001 :

1996	3.332.571.264 nouveaux zaires
1997	158.444 francs congolais
1998	240.704 francs congolais
1999	76.942 francs congolais
2000	10.964.575 francs congolais
2001	- 3.490.069 francs congolais <i>de pertes</i>

Ces chiffres bruts restent illisibles à cause des changements de monnaie (du Nouveau Zaïre au Franc) et de l'hyperinflation monétaire. Ces données, corrigées selon les coefficients de réévaluation officiels au 31 décembre 2001, et converties en dollars américains (taux de 1 dollar = 317,7 francs congolais) donnent les revenus annuels avant impôts suivants :

1996	6.823439 FC, soit 21.478 USD
1997	24.596.846 FC, soit 77.421 USD
1998	20.199.879 FC, soit 63.582 USD
1999	1.105.656 FC, soit 3.480 USD
2000	25.766.751 FC, soit 81.104 USD
2001	- 3.490.069 FC, soit - 10.985 USD <i>de pertes</i> .

23. Mensonges ou blanchiment d'argent ?

Pour les observateurs, si M. Forrest était réellement l'homme le plus riche du Congo, il serait également le plus grand contribuable ou un des contribuables les plus importants. Les revenus avant impôts de 1996 à 2001 représentent environ 1/1000^{ème} seulement des sommes prétendument investies. L'origine de la fortune de M. Forrest qui échappe déjà aux fiscs belge, français et autres, est totalement inconnue au Congo, et, en termes d'activités légales, l'homme d'affaires n'est pas un véritable opérateur économique ou de taille à influencer positivement sur finances publiques et le développement du Congo.

Pour les observateurs encore, l'affirmation d'avoir investi des centaines de millions de dollars américains forme un aveu de gestion peu orthodoxe, si pas la preuve de fraudes et de pillages. Il reste possible que les montants ont été volontairement gonflés pour des raisons de propagande et que les investissements réels ont été moins coûteux. Mais dans cette hypothèse, selon les observateurs, ces manipulations de chiffres accrédiateraient encore les accusations de pillages, ou même, laisseraient planer l'ombre d'opérations de blanchiment d'argent.

Mais M. Forrest n'est pas le seul. Nous avons connu à la Gécamines des fournisseurs locaux (opérant au Congo) qui avaient tout perdu lors des pillages de 1991. Ayant redémarré leurs affaires les mains vides, ils nous disaient avoir accumulé en quelques années des créances impayées s'élevant, chez tous, à des millions de dollars. Comme c'étaient de simples commerçants, les marchandises prétendument vendues et livrées à la Gécamines avaient, logiquement, une origine extérieure et pouvaient être retracées à l'importation au Congo et dans les livres des fournisseurs étrangers. Mais ces créanciers, impayés par la Gécamines, n'étaient pas eux-mêmes endettés, que ce soit auprès des banques ou auprès de leurs propres fournisseurs, et leurs créances se justifiaient par des écritures complices dans les livres comptables de la sociétés. Ces autres formes de pillage reposent sur la corruption et la naïveté des Congolais, car un travail de recoupement effectif et intègre sur l'origine des fortunes et des créances vantées confondrait facilement M. Forrest et les prétendus grands créanciers de la Gécamines.

Tous ceux qui se préoccupent du réel développement du Tiers Monde prônent l'éradication des pratiques de mauvaise gouvernance, non pas seulement dans les sphères du pouvoir politique, mais également dans les entreprises privées. Ce grand nettoyage dérange certains schémas d'enrichissement, et d'aucuns le ressentiraient comme une atteinte à la propriété privée, et un découragement du processus de création des richesses (initiative privée) par le biais du terrorisme fiscal et d'une administration tracassière. Mais il semble que la transparence en affaires ne se discute plus, et que l'on doit savoir d'où vient l'argent et si cet argent est propre. La transparence n'empêche pas les plus entreprenants et les plus talentueux de faire fortune.

Quatrième partie : contrariété d'intérêts et détournements

24. Les rapports des Ambassadeurs belges

Le Soir Magazine a popularisé la nouvelle selon laquelle l'ambassade de Belgique en Afrique du Sud avait envoyé le 8 août 2001 un télex consacré à l'homme d'affaires zimbabwéen Billy Rautenbach. Le diplomate aurait conclu que « Rautenbach et (...) sont loin d'être considérés comme des enfants de chœur, que ce soit en Afrique du Sud ou même en Afrique tout court. Mais ils ne sont certainement pas les seuls "entrepreneurs" dont les interventions sont suivies par beaucoup ici. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, parmi mes contacts, j'ai pu constater qu'est très souvent associé au duo précité, le nom du Belgo-Néo-Zélandais George Forrest ».

Pour nous, ce n'était pas là le premier rapport de diplomates belges sur la Gécamines. En 1999, M. Forrest cherchait, en harmonie avec les Sud-Africains, à mettre fin aux fonctions à la Gécamines de M. Billy Rautenbach. Il nous avait dit que l'ambassade de Belgique à Kinshasa avait émis une note à l'adresse de la Présidence du Congo, selon laquelle la présence du Zimbabwéen était nocive pour la Gécamines, et la société n'obtiendrait jamais les crédits nécessaires à sa gestion et à sa relance. M. Billy Rautenbach venait, en effet, de faire une faillite retentissante en Afrique du Sud, et il n'était pas bon pour le Congo de le garder comme directeur général de la Gécamines.

25. Blanc bonnet et bonnet blanc

Pour les avoir côtoyés tous les deux, je puis dire que M. Rautenbach et M. Forrest sont comme blanc bonnet et bonnet blanc, et qu'ils ont eu des parcours semblables. Aucun des deux n'avait eu de formation supérieure, ni de qualification ou d'expérience dans l'industrie minière. L'un comme l'autre ont été les premiers blancs « fortunés », parachutés à la tête de la GECAMINES par Laurent Désiré Kabila. Ils ont tous les deux été démis de leurs fonctions sans honneurs ni remerciements, par l'automatisme de la nomination de leurs remplaçants.

Tous deux nous ont affirmé qu'ils travaillaient « gratuitement pour le Congo », et qu'ils avaient renoncé aux salaires et indemnités, et qu'ils supportaient leurs frais professionnels, dont ceux de leurs jets privés. Cet éloignement des avantages matériels de leurs fonctions les plaçaient dans des conditions idéales d'indépendance pour résister aux pressions du pouvoir politique et pouvoir exercer une grande autorité morale au sein de la Gécamines et lui imposer des réformes douloureuses, mais nécessaires.

La principale similitude est que MM. Rautenbach et Forrest étaient tous les deux en affaires avec la société minière qu'ils devaient diriger. La question du conflit d'intérêts a été réelle et permanente. En effet, les deux hommes d'affaires étaient engagés dans de nouvelles activités acquises sur le dos et à la faveur des difficultés de gestion et de trésorerie de la Gécamines. Les observateurs se sont demandés comment de tels opportunistes pouvaient réellement relever cette société, alors qu'ils étaient objectivement intéressés par son affaiblissement.

Fin 1998, le Zimbabwéen blanc Billy Rautenbach avait obtenu pour ses sociétés RIDGEPOINTE et Central Mining Group (CMG) des concessions minières et des usines autour de Likasi, Kakontwe, Kakanda, Kambove et Shinkolobwe (uranium) et Luena (charbon). De son côté M. Forrest était engagé dans des contrats d'exploitation des mines de Gécamines aux alentours de Lubumbashi, à Kasombo et Lwiswishi, et dans le projet de traitement des scories de l'usine de Lubumbashi. On n'a jamais connu le véritable contenu des contrats miniers de M. Rautenbach et de M. Forrest. Tous les deux ont recouru à des sociétés offshores : Ridgepointe aux Iles Vierges Britanniques pour l'un et Groupe George Forrest au Luxembourg pour l'autre.

L'opinion publique congolaise a gardé de M. Billy Rautenbach la mauvaise réputation d'avoir suspendu – quoique ce fût une décision du Conseil d'Administration – les contrats de travail de 7.000 agents. M. Forrest ne fit pas mieux. Trois années plus tard, on semble revenu à la thérapie de Rautenbach, avec la Banque mondiale qui s'apprête à financer l'élimination d'au moins 10.000 employés.

26. Un PDG absentéiste

Il y a eu, cependant, des différences entre M. Rautenbach et M. Forrest. Le Zimbabween, quoique blanc était africain, et certains nous ont dit qu'il adorait manger le fougou, notre aliment national à base de maïs ou de manioc. M. Forrest dont la famille avait émigré de l'Irlande pour la Nouvelle Zélande, puis le Congo, est visiblement à la recherche de liens avec l'Europe au travers de sa nouvelle nationalité belge et de la France dont il est le Consul Honoraire au Katanga.

Pour nous, la plus grande différence entre les deux hommes est que le Zimbabween n'avait pas véritablement géré la Gécamines, à cause de la barrière de langage. Il était 100% anglophone, et les séances du Conseil d'Administration étaient réellement pénibles et ralenties par des traductions.

Le rapport de la Présidence de la République du Congo de février 2000 a particulièrement stigmatisé l'absentéisme de Billy Rautenbach, présenté comme une cause de paralysie de la gestion de la société. Pour la première fois de son histoire, la Gécamines qui est une lourde machine administrative, avait un PDG qui résidait à l'étranger où il continuait à y diriger son propre empire commercial et industriel. Nous avons corrigé cette absence en accordant des pouvoirs journaliers et la signature à deux membres du Comité de Gestion. Mais on se rendit vite compte que M. Rautenbach ne lisait ou ne comprenait pas les comptes rendus (en français) des décisions qui étaient prises par ses adjoints. Vers la fin de son mandat, le Zimbabween était réellement hors du coup, qu'il se lamenta parce que la Gécamines, qu'il était censée diriger, lui avait arraché des gisements miniers, sans qu'il ne s'en soit aperçu.

27. Un autre PDG piégé par la contrariété d'intérêts

Bien au contraire, M. Forrest n'a jamais cessé de rappeler qu'il était un enfant du Congo. Parlant luxueusement le Swahili, il disait aux masses des travailleurs que lui, il n'avait pas besoin d'emprunter une langue étrangère (allusion faite à l'anglais de M. Rautenbach) ; il a été omniprésent à Lubumbashi et à Kinshasa, faisant des navettes incessantes dans son jet Challenger.

Le rapport de la Présidence de la République de février 2000 indique que c'est M. Forrest qui dirigeait en réalité la Gécamines, quoique théoriquement sous la direction générale de M. Billy Rautenbach. La gestion journalière de la Gécamines était aux mains de personnes que M. Forrest avait fait nommer. Les observateurs ont noté que le Comité de Gestion de la société avait capitalisé la contrariété des intérêts de M. Forrest pour, à l'exemple de Mobutu et de ses barons, lui accorder des faveurs exceptionnelles et, en retour, piller tranquillement la société. M. Forrest n'a jamais réagi aux nombreux scandales financiers qui ont étayé sa présidence, et le plus visible a été l'achat de dizaines de luxueuses berlines 4X4. Ils pensent à une entente du genre « je prends ceci, vous prenez cela » et que le président avait peur qu'on ne dénonce ses propres scandales. C'est ce qui se produisit lorsque des reproches ont été faits au Directeur Technique, celui-ci réagit brutalement et la presse congolaise étala des titres désignant M. Forrest comme « le plus grand pilleur du Congo ».

Même le Conseil d'Administration était téléguidé avec la présence en son sein de complices en affaires de gens comme le collègue administrateur M. Urbain Brabants. Les sorties de salle de M. Forrest lors de l'examen de ses contrats avec la Gécamines étaient théâtrales. Pour les observateurs, ces mises en scène ressemblent à l'alibi d'un mafieux qui ferait exécuter les basses besognes par d'autres. M. Forrest nous transportait dans son jet privé et nous briefait « off the records » ; les faveurs qu'il nous accordait étaient, nous disait-il, des marques personnelles de sympathie et de générosité.

28. Les révélations d'une cohabitation

J'en arrive à l'essentiel : les deux hommes ont cohabité près de six mois. M. Rautenbach avait commencé par être Président et Directeur général. Par la suite, M. Forrest a été nommé président de la société, et M. Rautenbach a gardé son titre de directeur général. Cette cohabitation forcée a été riche en enseignements, à cause des interactions de leurs propres conflits d'intérêts avec la Gécamines et des attaques sans pitié de l'un contre l'autre. Il n'y avait pas meilleur témoin à charge du Zimbabween que M. Forrest, et M. Rautenbach faisait les réquisitoires les plus âpres contre le Belge.

M. Billy Rautenbach écrivit à Jim Mooney de OMG une lettre datée du 14 octobre 1999. La société américano-finlandaise Outokompu Mining Group est spécialisée dans le trading du cobalt et était une

cliente de la Gécamines. Son business avait été affecté par la chute sans cesse accentuée de la production congolaise, depuis l'effondrement de la mine souterraine de Kamoto (Kolwezi) en 1990, ce qui l'amena à chercher à récupérer directement le cobalt en installant une fonderie des rejets de l'usine de Gécamines à Lubumbashi.

Dans cette lettre, M. Rautenbach disait que la Gécamines était mécontente de la répartition des actions dans le projet d'association pour l'usine de traitement des scories entre OMG (55%), Groupe George Forrest (25%) et Gécamines (20%). Sur les apports de 110 millions de dollars américains, seul OMG disposait de l'argent frais et apporterait 83 millions. La Gécamines faisait apport de la montagne de scories et du terrain pour environ 22 millions. À ce stade, on totalisait 105 millions sur les 110 projetés. Le Groupe George Forrest se chargeait de l'assemblage de l'usine, pour le restant de 5 millions de dollars. Ce montage indique que OMG avait avancé environ 22 millions de dollars pour compléter la souscription de 25% du capital par M. Forrest et s'élevant à 27,5 millions.

Selon M. Rautenbach, je cite : « the GTL project as it stands currently represents only part of the slag hill and our belief is that we have to look at the longer term of such project. Our proposal is that we are given the right to pledge an extra 10% of GTLs share to a bank as a security or repayment of the loan which the bank will grant to Gécamines for payment of the subscription. (...) Such financing amounting to more or less 10 millions USD will allow Gécamines increase its shareholding and you can be repaid from the proceeds of the project. »

Cette lettre du 14 octobre 1999 a été écrite avant que M. Forrest n'accède à la Présidence de la société. En effet, M. Rautenbach la signe comme « chairman & chief executive officer ». L'indication que 10% correspondaient à environ 10 millions, confirme que le projet était bel et bien évalué à environ 110 millions de dollars.

Les observateurs ont relevé que à travers cette lettre, M. Billy Rautenbach avait l'idée pernicieuse d'éjecter M. Forrest du projet et de le remettre à sa place, comme simple entreprise de construction. M. Forrest n'était pas un investisseur, il n'avait pas d'argent, et c'est un fait public que M. Forrest n'avait pas d'argent, puisqu'il a recouru à des emprunts.

29. Gécamines a payé la participation de M. Forrest

M. Forrest avait débuté la gestion de la nouvelle association avec la Gécamines portant sur la mine à ciel ouvert de Lwiswishi, au nord de Lubumbashi, et OMG s'était engagée à acheter les concentrés de cobalt de cette mine, jusqu'à ce que la nouvelle usine de scories serait en mesure de fournir des alliages de cobalt. Comme la mine était nouvelle et qu'on n'en connaissait pas le rendement réel, le contrat prévoyait des paiements sur la base de teneurs forfaitaires, avec une possibilité de réajustement des prix suivant les teneurs réelles en cobalt ; OMG disposait d'un délai butoir pour faire valoir ses réclamations.

Mais dans le projet de traitement du terril, M. Forrest cherchait les 5 millions de dollars en cash pour l'assemblage, par ses propres sociétés BLI et EGMF, de la future usine des scories. En date du 11 janvier 2000, la Gécamines, supervisée par M. Forrest, envoya la lettre N° 702/DGA/00 à M. AALTONEN, président de OMG, à propos de l'accord sur la mine de Lwiswishi, pour lui annoncer l'accord « sur un nouveau mode de facturation tenant compte de la teneur des métaux dans les concentrés » qui rentrait en vigueur au 01/01/2000 et portait « d'ores et déjà sur tous les encours en pipe-line à la date du 08/12/1999 ». Le 18 janvier, la Gécamines écrivit dans la lettre N° 711/DGA/2000 que le nouveau mode de facturation faisait bénéficier OMG d'un droit au remboursement de 7.900.000 dollars et « d'ores et déjà, nous acceptons le principe de compensation ».

M. Rautenbach nous avait remis un mémo expliquant ceci, je cite :

« En octobre 1999, la Gécamines écrivit à OMG pour requérir une augmentation de ses parts dans ce projet, et il fut agréé de procéder à cette augmentation. Lors de l'avènement du nouveau Président du Conseil d'Administration de la Gécamines (N.B. : M. Forrest), ce dernier informa OMG que la Gécamines ne voulait pas d'augmentation de ses parts et qu'OMG devait par conséquent ignorer cette requête. Un nouveau directeur du projet fut alors mis en place.

« M. Forrest, en tant que Directeur de EGMF, avait besoin de financer sa part de ce projet et pour ce faire, il a forcé le personnel de la Gécamines à accorder à OMG une décote sur les produits déjà livrés par la Gécamines (N.B. en provenance de la mine de Lwiswishi). M. Forrest a aussi donné son

accord pour qu'OMG bénéficie au futur d'une facturation préférentielle. Il est important de noter qu'OMG avait demandé une décote par le passé, mais que celle-ci leur avait toujours été refusée ».

Pour Rautenbach, les mécanismes de cette décote étaient les suivants, je cite :

- Forrest a besoin de lever le capital nécessaire pour ce projet.
- OMG émet une garantie pour la banque d'un montant de USD 10 millions.
- La banque (N.B. : la Belgolaise) accorde alors un prêt à M. Forrest.
- OMG donne la garantie à la banque parce qu'on leur a promis des décotes cash d'une valeur de USD 7,9 millions pour des produits du projet Luiswishi déjà livrés, ainsi que des décotes supplémentaires et des termes préférentiels pour leurs factures futures, ce qui pouvait se monter à encore USD 15 millions de pertes pour la Gécamines.

Par la suite, une commission d'enquête de la Présidence de la République a indiqué dans son rapport que, en date du 4 février 2000, feu le Président Laurent désiré Kabila avait reçu MM. Rautenbach et Forrest. Le premier avait dénoncé certains agissements du second, et le second avait accusé le premier. Il était apparu que la Gécamines avait accordé sa garantie en faveur de M. Forrest pour un emprunt de 7,9 millions de dollars US à la banque Belgolaise.

La commission a néanmoins conclu que « les différentes correspondances entre la GECAMINES et les entreprises EGMF et OMG, ses associés dans le projet Luiswishi d'une part, la correspondance de la Belgolaise d'autre part, montrent qu'il s'agit d'une opération de récupération (remboursement) d'argent suite à une mauvaise facturation des concentrés du Projet Luiswishi. Il ne s'agit donc pas d'une garantie de la GECAMINES en faveur de M. G.A. Forrest. »

Après l'éviction de M. Forrest, ces conclusions ont été contredites, et les nouveaux responsables de la Gécamines ont reconnu l'irrégularité de l'opération, au vu des clauses contractuelles qui avaient rendu les facturations définitives et sans possibilités pour OMG de réclamer des décotes. En plus de cette argumentation juridique, il semble même que, sur le plan technique, les tableaux des teneurs avait été trafiqué pour justifier les remboursements à OMG.

M. Billy Rautenbach nous avait soumis des questions à poser à M. Forrest, je cite :

- Pourquoi la Gécamines a-t-elle été forcée d'accorder une remise de plus ou moins 7,9 millions sur des produits déjà livrés ?
- Pourquoi une remise aussi conséquente ne fut-elle pas présentée au Conseil d'administration pour accord ?
- Avez-vous obtenu un prêt de la Belgolaise ? Sous quelle garantie ce prêt a-t-il été émis et quel est le rôle joué par OMG dans l'obtention de ce prêt ?

En finale, non seulement la société a été délestée de 7,9 millions de dollars pour permettre à M. Forrest de rester dans l'association de l'usine de scories avec 25%, mais également, la Gécamines a été maintenue à 20%. Les observateurs sont étonnés de ce que M. Forrest affirme que le financement de sa participation au projet scories a été effectué « dans la transparence ». Pour eux, la seule chose transparente est que M. Forrest n'avait pas d'argent à mettre dans le projet.

30. Quatre 22 millions garantis par le Ducroire

Les informations en ma possession se rapportent à l'intervention de la banque bruxelloise Belgolaise pour 7,9 millions. Mais il est davantage question de 22 millions de dollars alloués par la même, avec cette la garantie de l'Office belge du Ducroire.

1. Pour les observateurs, ce montant de 22 millions de dollars est dans la fourchette des pertes imputées à M. Billy Rautenbach qui se serait accaparé des concentrés trouvés dans le pipeline de l'usine d'électrolyse de cobalt de Shituru (Likasi) en 1998.
2. Le même montant de 22 millions est à hauteur de la valeur d'acquisition par M. Forrest d'un concentrateur de minerais installé à Kipushi (ouest de Lubumbashi), en marge du projet de Kasombo qui alimentait l'usine de Shituru avant sa reprise par M. Billy Rautenbach.
3. Les 22 millions de dollars correspondent également à la partie des 83 millions que OMG a déboursé pour couvrir la participation de M. Forrest de 25% dans l'association du traitement du terril de Lubumbashi, en sorte que l'homme d'affaires devait rechercher un cash de 5 millions. Apparemment, OMG a alloué ou prêté les 22 millions à M. Forrest.

4. Les 22 millions de dollars correspondent, enfin, au surenchérissement des travaux de la nouvelle usine de traitement des scories, travaux évalués et exécutés par des entreprises Forrest. Le projet serait passé de 110 à 120-135 à cause, en particulier, des coûts supplémentaires pour la stabilisation et la consolidation du terrain apporté par la Gécamines à proximité directe du terril, en remplacement de celui de Kipushi (distant de 30 km), ce qui permet à M. Forrest d'encaisser les économies provenant de la suppression des frais de transport et de transbordement des scories alimentant la nouvelle usine.

Vue du côté belge, la question du financement de 22 millions de dollars est cantonnée dans des débats de principe, et l'on se demande pourquoi le Ducroire a donné son aval à un projet sur le Congo, alors que le Congo se trouve au niveau 7 de l'échelle de risque.

Au Congo, les observateurs indiquent que les véritables questions sont ailleurs. À quoi ont bien pu servir les 22 millions de dollars ? Est-il « éthique » pour le Ducroire belge de couvrir de fausses déclarations dans les dossiers ? de rembourser des avances d'une entreprise américaine ?

31. La complicité américaine

La société américano-finlandaise OMG a été impliquée dans le remboursement factice et illégitime de 7,9 millions de dollars, dans le cadre des fournitures de la mine de Lwiswishi, pour en faire bénéficier M. Forrest par l'entremise de la banque Belgoise. Pour les observateurs, cette complicité active de OMG avec M. Forrest remet en cause tous les chiffres qu'ils ont avancés.

OMG parle d'avoir déboursé pour ce projet 83 millions de dollars sur fonds propres. À titre de rappel, le traitement des scories à Lubumbashi génère un alliage grossier d'une teneur de seulement 15% de cobalt. Le raffinage proprement dit est effectué en Finlande. OMG et M. Forrest disent avoir installé le « four électrique le plus grand au monde ». Les observateurs rappellent que ce genre de qualification est un relent du régime défunt de Mobutu qui avait, par exemple, doté la ville portuaire de Matadi du « pont suspendu route-rail le plus grand au monde », alors que le critère de grandeur reposait dans le trafic mixte routier et ferroviaire, et qu'aucun train ne l'a jamais traversé, pour la bonne raison qu'il n'y a jamais eu de chemin de fer de part et d'autre.

L'importance de la fonderie de Lubumbashi réside, non pas dans la capacité du four, mais dans son alimentation à l'électricité. Comme ces superlatifs n'ont pas de lien de cause à effet avec l'importance de l'investissement, les observateurs s'interrogent si un simple four de cuisson de scories, sans aucun processus de raffinage vaut la dépense annoncée par OMG de 83 millions de dollars, et, totalisé par M. Forrest à 120, 135 millions ? Les derniers scandales de Enron et de WorldCom ont levé le voile sur les pratiques comptables répréhensibles en cours aux États-Unis. On reconnaît maintenant que des chefs d'entreprises américaines peuvent manquer de délicatesse avec leurs comptabilités.

32. Contourner la Foreign Corrupt Practices Act

La firme Outokompu Mining Group (OMG) est sous statut américain, ce qui l'empêche de faire directement des dépenses de « corruption ». D'où l'utilité d'intermédiaires non américains.

En effet, la « Foreign Corrupt Practices Act » votée en 1977, sous la présidence de Jimmy Carter, interdit aux sociétés américaines de recourir à la corruption dans la conclusion des contrats à l'étranger. Les compagnies américaines qui violent cette loi sont passibles d'amendes jusqu'à 2 millions de dollars et les individus s'exposent à 100.000 de dollars d'amende et 5 ans d'emprisonnement.

Le journaliste Eric Bruylant du magazine *Trends* a rapporté que M. Forrest propose systématiquement ses services à tous les nouveaux investisseurs. Paul Salopek du Chicago Tribune a de son côté perçu que les investisseurs au Congo appréciaient les qualités de M. Forrest pour « retourner » les autorités congolaises.

Les observateurs disent un peu mieux comprendre le recours à la société off-shore GTL, basée à Jersey, et l'avance de 22 millions de dollars en participations en faveur de M. Forrest. M. Forrest et OMG se retrouvent maintenant associés dans le projet de Kolwezi.

Pour les observateurs, la question que l'on doit se poser en Belgique est de savoir si de tels talents ne sont pas des formes de pillage, voire de blanchiment d'argent.

Cinquième partie : l'affaiblissement de la Gécamines pour son rachat

33. Le rapport du Consul belge

Selon Philippe Brewaeys du *Soir Magazine*, un second document diplomatique belge « avait été rédigé par le consul de Belgique à Lubumbashi. Il est consacré aux luttes d'influence pour le contrôle de la même Gécamines. Le rédacteur se fait accusateur : "Forrest, l'américain OMG et Kin Ross utilisent une stratégie d'épuisement et, au final, (pour obtenir) une reprise. Dans cette stratégie, soutenue par le ministre des Mines et probablement par le Président, il n'y a plus de place pour un assainissement temporaire". »

Mais pour comprendre cette « stratégie d'épuisement » de la Gécamines, avec Kolwezi pour cible, il faudrait revenir à la situation qui prévalait au moment où M. Forrest en avait été nommé Président en 1999.

La méga-société, employeur de 30.000 agents, compte traditionnellement trois pôles d'exploitation minière : le Groupe Sud autour de Lubumbashi, le Groupe Centre autour de Likasi et le Groupe Ouest autour de Kolwezi. Ces trois centres sont autonomes, mais interdépendants, avec, par exemple, des ateliers mécaniques communs et des usines de production de chaux et d'acide sulfurique regroupés à Likasi. Les plans à long terme de la Gécamines prévoyaient un abandon progressif des deux groupes Sud et Centre au bénéfice de Kolwezi qui devait connaître un essor phénoménal avec ce que l'on a nommé « Programme P2 », la construction d'une nouvelle ville, une autoroute transurbaine et de nouvelles usines automatisées.

34. L'éclatement de la société

En septembre 1998, le Zimbabwéen Billy Rautenbach obtint pour ses sociétés Ridgepointe et Central Mining Group (CMG), le groupe Centre (Likasi), obligeant la Gécamines à se replier sur Lubumbashi et Kolwezi.

Mais en novembre 1998, M. Billy Rautenbach devint, en plus, le Président Directeur général de ce qui restait de la Gécamines. Pour l'année 1999, le patron Zimbabwéen avait élaboré un plan de relance de la production à Luilu (Kolwezi) qui devait faire passer la production de cobalt de 126 tonnes/mois en janvier à 675 tonnes/mois en décembre. La reprise et la progression de la production ont été régulières, avec une pointe de 291 tonnes en juillet 1999. Mais, par la suite, la production de la Gécamines (Luilu) a chuté, alors que celle de la Central Mining Group (CMG) de Billy Rautenbach à Shituru demeurait stable.

35. L'asphyxie de Kolwezi

Nous n'avions pas accepté cette différence de performances entre la Gécamines et Ridgepointe-CMG. En effet, les installations de M. Rautenbach étaient vieilles et sans comparaison avec les salles d'électrolyse automatisées de la Gécamines à Kolwezi. Nous avons vite été convaincus par M. Forrest que le morcellement de la société était préjudiciable. Nous avons appuyé M. Forrest dans l'élimination de M. Rautenbach ; nous demandions que la Gécamines ait un accès illimité au traitement à façon de ses propres concentrés par l'usine de Shituru (aux mains de la CMG).

Et même, il était envisagé que cette usine retourne à la société, quitte à traiter à façon les concentrés du Zimbabwéen en provenance des mines qu'il avait obtenues. La justification majeure de l'action du Conseil d'Administration était que les deux usines d'électrolyse de Shituru (Ridgepointe-CMG) et de Luilu (Gécamines Kolwezi) avaient comme matières premières de base de l'acide sulfurique et de la chaux qui étaient tous deux produits dans des usines tombées sous la gestion de M. Billy Rautenbach. Le contrôle de la production d'acide et de chaux était devenu un véritable enjeu stratégique.

Au dernier trimestre de 1999, la production à Luilu (Kolwezi) avait été de 270 tonnes de cobalt en octobre 1999 et 277 tonnes en novembre, avec la gestion des hommes de M. Rautenbach. Mais après que M. Forrest eût renvoyé les employés du Zimbabwéen, la production de Kolwezi chuta brutalement à 180 tonnes en décembre, puis à 17,8 tonnes en janvier 2000. Pendant cette même période, la Ridgepointe-CMG avait sorti de Shituru respectivement 281, 358, 300 et 336,5 tonnes (entre octobre 1999 et janvier 2000).

36. Chacun accuse l'autre de sabotage

Le 4 février 2000, M. Forrest a accusé, officiellement et auprès du Chef de l'État, M. Rautenbach de saboter la production de la Gécamines à Kolwezi, en la privant délibérément d'acide et de chaux en provenance de Likasi. La société était asphyxiée et menacée de paralysie.

M. Rautenbach qui était présent, répliqua en affirmant que Kolwezi avait été approvisionné et avait plusieurs mois de stocks en acide et en chaux, mais que M. Forrest ne commandait pas les autres réactifs chimiques nécessaires. Il s'attaqua la gestion nouvelle de M. Forrest à qui il reprochait : la révocation brutale du personnel expatrié expérimenté, la suspension des contrats sur les engins miniers, l'affectation des recettes à des dépenses improductives, l'annulation des contrats de fournitures de matières premières et pièces de rechange, sans programme de substitution, et des ventes à crédit, notamment en faveur de l'ex-Union Minière. Tout cela avait précipité la paralysie de la Gécamines.

M. Rautenbach couronna ses critiques en s'attaquant personnellement à M. Forrest qu'il a accusé de faire exprès et d'avoir « un agenda caché » en vue de paralyser Lululu, d'affaiblir la Gécamines, afin de racheter les installations pour une croûte de pain. C'était en février 2000.

Le président Laurent Désiré Kabila décida, alors, de mettre sur pied une commission d'enquête dont le rapport conclut en ces termes, je cite : « les usines du Centre (Likasi) constituent la base de toutes les opérations minières et métallurgiques de la GECAMINES. Pour le bon fonctionnement de celle-ci, ces usines doivent faire partie intégrante des autres unités de production. D'où la nécessité de les ramener à la GECAMINES (ce sont les usines de fabrication d'acide sulfurique, les usines d'électrolyse et de production de chaux) ... En restituant les usines de Shituru à la GECAMINES, M. B. RAUTENBACH peut garder les carrières de Kakanda et Kambove. Il peut aussi être orienté vers d'autres activités qui ne peuvent pas l'amener à des conflits avec la GECAMINES. Il faut noter qu'il n'a plus d'activité en Afrique du Sud. »

37. Notre victoire sur le mal

Le 7 mars 2000, nous devions nous réunir en Conseil d'Administration. Le moment était grave, car Kolwezi se trouvait totalement à l'arrêt. Les administrateurs belges (MM. Brabants et Lonnewaux) sont arrivés avec un grand retard à cause d'un long conciliabule dans les bureaux de M. Forrest ; ils déposèrent une motion pour ne pas examiner l'ordre du jour et mettre le Gouvernement devant la nécessité de reprendre les usines de Likasi. Je cite le procès-verbal :

« Le Conseil d'Administration constate que la production de la Gécamines est à l'arrêt depuis le mois de décembre 1999 entre autres par manque d'acide et de chaux provenant du Groupe Centre, par manque d'accès aux usines métallurgiques de Shituru et par manque de financement. Le Conseil d'Administration constate qu'il est impossible que la Gécamines puisse travailler normalement et essayer de relancer sa production sans avoir le contrôle direct sur les activités des installations métallurgiques du Centre. »

Une semaine plus tard, le Gouvernement congolais dénonça la convention minière avec Ridgpointe. Mais la mesure allait bien au-delà de nos demandes et des recommandations de la Présidence, car elle faisait perdre à M. Billy Rautenbach non seulement les usines stratégiques de Likasi (électrolyse de cuivre et cobalt, acide et chaux), mais également toutes les mines et carrières de Kambove et de Kakanda. Chose que nous n'avions pas envisagée.

Quelque temps après, le Comité de Gestion fut réaménagé, et Billy Rautenbach fut révoqué de la direction générale de la Gécamines.

38. En avant pour la relève de la Gécamines

Le mois de mars 2000 vit donc la victoire de tous ceux qui soutenaient la réunification de la Gécamines et qui s'opposaient au démembrement de l'entreprise minière. M. Forrest avait obtenu tous les moyens d'une politique de redressement, sans entraves, de la société.

Le journaliste congolais David Nituf Lunama de *Economica*, édition du 27.12.2000 a témoigné de cette situation en reprenant l'entretien de M. Forrest avec Colette Braeckman du journal bruxellois *Le Soir*, je cite : « L'occasion fut, pour lui (Forrest), indiquée de dresser le bilan peu reluisant du

Zimbabwe Billy Rautenbach, à la tête de la Gécamines dont il a déploré l'arrivée au Congo dans la foulée de l'intervention militaire de son pays. Il n'a pas été, à la hauteur des attentes dont il avait fait prévaloir les prétentions, a souligné l'homme d'affaires belge avant de déplorer son état pernicieux. Au lieu d'investir, a-t-il expliqué, il a, au contraire, vidé les stocks, stoppé les projets, paralysé l'industrie locale au lieu de la relancer. À la Gécamines, a confié M. Georges Forrest, tout le monde était mécontent de ses méthodes de travail. Industriels du Katanga, le pouvoir politique national s'indignaient non-redécollage du géant des mines congolais. Pire, il ne payait pas ses redevances à l'État. Aujourd'hui, a déclaré M. Forest à Colette Braeckman, la Gécamines prend vie et la remise en ordre s'opère en dépit du pourrissement de l'outil de production qui n'avait plus été entretenu pendant longtemps qu'aucun investissement nouveau n'a été insufflé. »

39. Une parenthèse sur Madame Braeckman

J'ouvre une parenthèse pour dire que Madame Colette Braeckman du quotidien *Le Soir* passe pour une autorité sur le sujet République Démocratique du Congo. Mais en ce qui concerne M. Forrest, Madame Braeckman semble avoir été atteinte du « syndrome de Stockholm » qui transforme les victimes des preneurs d'otages en admiratrices de leurs bourreaux.

Il y a douze ans, Mme Braeckman avait rapporté que les camions de M. Forrest auraient servi à évacuer les corps des étudiants assassinés sur le campus de l'Université de Lubumbashi. Cet événement connu comme l'opération « lititi mboka » a modifié le cours de l'histoire récente du Congo et a amené à l'isolement diplomatique et financier du Zaïre et à la chute de Mobutu. M. Forrest attaqua Mme Braeckman en justice pour diffamation. Actuellement, la journaliste belge est devenue muette sur tout ce qui n'est pas matière à encenser M. Forrest. Je ferme ici cette parenthèse.

40. Kolwezi a poursuivi sa descente aux enfers

Quoique réunifiée et débarrassée de M. Billy Rautenbach, la Gécamines a poursuivi sa descente aux enfers. La reprise des usines stratégiques d'acide et de chaux et l'alimentation assurée de Kolwezi n'a pas abouti à une reprise réelle de la production. Jamais au cours de son mandat, M. Forrest n'a atteint les pointes et moyennes de productions enregistrées par M. Rautenbach, tant à Kolwezi (Luilu) qu'à Likasi (Shituru).

Quoique débarrassée de la mauvaise réputation du Zimbabween qui avait fait une faillite internationale retentissante, la Gécamines n'a jamais obtenu les financements promis par M. Forrest. Les arriérés de paiement de salaires ont commencé à s'accumuler. Le personnel et les syndicats qui avaient applaudi l'avènement de M. Forest ont été saisis de doutes et d'hostilités. Beaucoup ont commencé à s'interroger, car en un mot, le bilan de la gestion de M. Forrest n'a pas été que désastreux, il fut même pire que celui du Zimbabween puisqu'il a laissé Gécamines en un pire état que celui où il l'avait trouvée.

41. Les bonnes affaires étaient ailleurs

En mars 2000, la Gécamines a récupéré les mines de Ridgepointe-CMG. En juillet 2000, M. Forrest préleva, dans le lot récupéré, les mines d'uranium-cobalt de Shinkolobwe, celles qui avaient fourni la matière fissile de la première bombe atomique de Hiroshima.

Les observateurs retiennent cet épisode comme l'indication majeure de ce que M. Forrest avait la haute main sur les autorités politiques congolaises et qu'il poursuivait, avec leurs appuis, son propre plan secret. Ils notent que si les recommandations de la Présidence avaient été suivies à la lettre, les mines de Shinkolobwe n'auraient pas été libérées de Ridgepointe-CMG, et M. Forrest n'aurait pas pu les acquérir. Ils concluent que la précipitation – deux mois et demi à peine – avec laquelle ces mines ont été acquises, indique que M. Forrest visait ses propres affaires en utilisant le Zimbabween comme un paravent de ses propres « contradictions d'intérêts avec la Gécamines ».

Les observateurs rappellent que M. Forrest avait, dans le même temps, desservi les intérêts de la Gécamines en l'empêchant d'avoir une participation supérieure à 20% dans le projet de traitement des scories. La consolidation des 25% d'actions de M. Forrest a été obtenue sur le dos de la Gécamines qui a été délestée de 7,9 millions de dollars remboursés indûment à MG, mais ayant profité au Président de la société sous le couvert d'un financement de la Belgoise, garanti par la Gécamines.

Ils s'étonnent que les bailleurs de fonds promis par M. Forrest à la condition que le Zimbabwéen ait quitté la société n'aient pas financé la Gécamines, mais aient accepté que la Gécamines donne des garanties pour des prêts à M. Forrest.

Les observateurs citent également l'absence de partenariat industriel entre la Gécamines et les projets miniers gérés par M. Forrest qui a poursuivi les exportations de concentrés à 6 à 10% de teneur en cobalt à raffiner à l'étranger, alors que la Gécamines qu'il dirigeait était outillée pour produire du cobalt à 99% de pureté et que ses installations étaient à l'arrêt et avaient besoin de matières à traiter.

Les observateurs soulignent encore les mécanismes de partage des revenus du partenariat Gécamines/EGMF, en particulier ceux générés par la mine de Lwiswishi (Nord de Lubumbashi). Le président de la société qui était le mieux placé pour en connaître les besoins financiers, prélevait à la source les revenus revenant à la Gécamines pour rémunérer ses propres marchés de gré à gré exécutés par sa propre société EGMF, pour des clients autres que la Gécamines (Gouvernement). Pendant que les travailleurs étaient impayés, que les usines manquaient de matières premières, que des malades mouraient faute de médicaments, les maigres finances de la Gécamines servaient à couler le béton du projet pharaonique 3P (Projet de Palais Présidentiel).

42. La dernière colère de feu Kabila

J'ouvre ici une parenthèse à propos de la fameuse mine d'uranium de Shinkolobwe. Peu avant que M. Forrest s'en approprie, une étrange campagne de presse avait accablé le régime de Kinshasa, accusé de livrer de l'uranium à la Corée du Nord, en contrepartie d'un appui que les Nord-Coréens apportaient dans la formation des nouvelles recrues de l'armée gouvernementale. Ces écrits étaient sans fondement, car rien n'avait été exploité à Shinkolobwe du temps de M. Billy Rautenbach.

Mais quelques jours avant l'inauguration de la fonderie des scories, en novembre 2000, feu le Président Laurent Désiré Kabila s'amena à Lubumbashi et y rencontra M. Forrest. On apprit que le Chef de l'État piqua une colère si vive qu'il traita M. Forrest de « voleur » et décida verbalement de lui retirer les mines de Shinkolobwe. Tout Lubumbashi a parlé de cet incident. M. Kabila tourna les talons et rentra à Kinshasa, alors qu'il était venu spécialement à Lubumbashi pour l'inauguration de la nouvelle fonderie. M. Kabila mourut assassiné, peu après, sans que l'on ait eu des détails du deal qui l'avait lié à M. Forrest et à l'uranium de Shinkolobwe. Je ferme ici cette parenthèse.

43. M. Forrest retourne sa veste

En 2001, Cyrille Kwamah du journal congolais *Economica* rapporta un entretien de l'envoyé spécial du quotidien économique belge *l'Echo*, je cite : « M. George Forrest propose le démembrement de la Gécamines et de lui adjoindre des partenaires... La Gécamines est aujourd'hui en pièces. Tout y est rouillé et la production atteint péniblement dix pour cent de ses capacités de traitement du terril de Lubumbashi (STL), inaugurée à la fin de l'année dernière pour un investissement total de 135 millions de dollars. M. George Forrest a annoncé de nouveaux investissements encore au niveau d'études qu'il compte réaliser à Kolwezi pour une enveloppe de deux cents millions de dollars ainsi que le passage à la deuxième phase d'un autre projet non précisé. »

Ainsi, et en moins d'une année, M. Forrest avait changé de religion et de discours. À peine réunifiée, la Gécamines était bonne pour être démembrée, alors que rien n'avait entravé sa gestion de la société.

44. Conclusion : je m'interroge davantage

Comment en est-on arrivé là ? Comment M. Forrest qui était le sauveur de la Gécamines en est arrivé à en être le fossoyeur ? Comment M. Urbain Brabants se retrouve avec M. Forrest dans le contre-projet de Kolwezi ? Comment supporter l'idée que M. Billy Rautenbach, que nous avons combattu, avait vu juste en janvier 2000 et que ses accusations de « agenda caché » pour affaiblir et reprendre la société ont été vérifiées, deux années plus tard, par un diplomate belge ?

M. Forrest annonce clairement qu'il s'en prendrait à ce fonctionnaire, au travers d'une plainte en justice. M. Forrest est Consul honoraire de France ; n'a-t-il jamais fait de rapports confidentiels pouvant prêter à controverse ?

J'ai l'intime conviction que l'état délabré des institutions congolaises font de la République Démocratique du Congo une proie privilégiée aux pillages. Monsieur Forrest en est un des prédateurs, mais à qui j'en veux personnellement pour avoir surpris notre bonne foi en nous rendant complices de ses plans secrets et, maintenant, pour surprendre le grand public en prétendant qu'en dehors de son modèle, le pays n'a pas de salut.

Liste des documents disponibles

- lettre de Gécamines pour augmenter sa participation de 20% dans GTL
- lettre de Gécamines accordant un remboursement à OMD
- lettre confirmant le remboursement de 7,9 millions de dollars
- rapport de la commission enquête de la Présidence de la république
- mémo de Billy Rautenbach de mars 2000
- procès-verbal du Conseil d'Administration sur le regroupement de la Gécamines.

Collaboration et remerciements

Je remercie la Commission Grands Lacs d'avoir suscité cet exposé. Je remercie également les personnes qui m'ont aidé à Kinshasa à saisir le texte et à le mettre en ligne électronique et à gérer l'envoi aux différents destinataires .

* * *

* *

*